



Liste des pays concernés par l'échange des déclarations pays par pays

Lors de sa séance du 18 octobre 2017, le Conseil fédéral a décidé que la Suisse échangera les déclarations pays par pays avec tous les pays qui, au moment de la notification au Secrétariat de l'Organe de coordination en décembre 2017, auront signé l'Accord multilatéral entre autorités compétentes portant sur l'échange des déclarations pays par pays (accord EDPP) ou seront membres du cadre inclusif sur le projet de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS). L'accord EDPP entre la Suisse et un autre État ne sera toutefois applicable que lorsque ce dernier aura également fait figurer la Suisse sur sa propre liste.

Au 18 octobre 2017, les pays suivants ont signé l'accord EDPP ou étaient membres du cadre inclusif sur le BEPS (une dernière modification sera apportée le jour de la notification):

Afrique du Sud
Allemagne
Andorre
Angola
Arabie saoudite
Argentine
Australie
Autriche
Barbade
Belgique
Belize
Bénin
Bermudes
Botswana
Brésil
Brunéi Darussalam
Bulgarie
Burkina Faso
Cameroun
Canada
Chili
Chine
Chypre
Colombie
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Croatie
Curaçao
Danemark
Djibouti
Égypte
Espagne
Estonie
États-Unis
Finlande

France
Gabon
Géorgie
Grèce
Guernesey
Haïti
Hong Kong
Hongrie
Île de Man
Îles Caïmans
Îles Turques et Caïques
Îles Vierges britanniques
Inde
Indonésie
Irlande
Islande
Israël
Italie
Jamaïque
Japon
Jersey
Kazakhstan
Kenya
Lettonie
Libéria
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Macao
Malaisie
Malte
Maurice
Mexique
Monaco
Montserrat

Nigéria
Norvège
Nouvelle-Zélande
Pakistan
Panama
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Paraguay
Pays-Bas
Pérou
Pologne
Portugal
République de Corée
République démocratique du Congo
République du Congo
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Sénégal
Seychelles
Sierra Leone
Singapour
Slovaquie
Slovénie
Sri Lanka
Suède
Tchéquie
Thaïlande
Turquie
Ukraine
Uruguay
Vietnam